



Section Saint-Denis Plaine Commune

Bourse du Travail – 11, rue Génin – 93200 Saint-Denis

ldhsaintdenis93@ldh-france.org - 06 41 47 77 54

Reconnaitre enfin aux habitants du 48, rue de la République à Saint-Denis le statut de victimes

Il y a un jour pour jour, au petit matin, les services de l'unité Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID) ont engagé un assaut contre des membres de la cellule terroriste jihadiste responsable des attentats du 13 novembre, retranchés dans un appartement de l'immeuble situé au 48, rue de la République à Saint-Denis. Alors que la France entière vient de commémorer avec dignité la tragédie qui s'est abattue sur des centaines d'innocents à Saint-Denis et à Paris et de s'incliner en mémoire des victimes, l'abandon des habitants sinistrés de cette résidence est inadmissible et totalement indigne.

En effet, cette opération a conduit à l'évacuation de tous les habitants, dont certains ont été blessés au cours des tirs et qui n'ont pu par la suite regagner leur domicile, l'immeuble ayant été rendu inhabitable du fait de l'assaut. Aujourd'hui, en dépit de leur mobilisation tout au long de l'année et du soutien qui leur a été apporté localement, une partie des habitants sont toujours en grande difficulté, notamment pour se loger.

L'indemnisation par l'État du préjudice subi par tous devrait intervenir prochainement, après des mois d'indifférence presque complète des pouvoirs publics, attitude assez difficile à comprendre. Le régime juridique désormais préféré par les autorités pour l'indemnisation est celui de la responsabilité sans faute de l'État du fait d'une opération de police. Ce qui n'est pas choquant en théorie pourrait le devenir en pratique si cela devait aboutir comme annoncé à une prise en charge bien plus limitée que pour l'indemnisation accordée aux victimes du terrorisme.

Il serait incompréhensible que l'État accorde une indemnisation inférieure aux habitants du 48, rue de la République à Saint-Denis pour la raison que les forces de police sont à l'origine de l'intervention, alors que la cause reste l'entreprise terroriste du 13 novembre. Cela laisserait penser que l'État peut occasionner des dommages non susceptibles de réparation, quand ceux occasionnés par une entreprise terroriste le seraient. Cela témoignerait en outre d'une solidarité nationale à géométrie variable.